



Frais retard sur dommage interet

Par **bulle74**, le **07/02/2009** à **10:31**

Bonjour à tous,

Je suis bien contente d'avoir trouvé ce site qui va peut être m'aider à répondre à mes questions, puisque mon avocat ne me donne plus signe de vie depuis longtemps.

Mon ex petit ami a été condamné à me verser des dommage-intéret pour harcèlement en 2000 (oui oui il y a 9 ans...). Il a fait quelques versements puis s'est arrêté. Depuis, je relance sans cesse mon avocat qui ne répond à aucun de mes courriers. La dernière fois que j'ai réussi à l'avoir au téléphone il m'a parlé de frais de retard concernant ces dommage intéret, mais ne me les a pas calculé. Il devait me les envoyer par courrier il y a deux ans.

Mon ex ami m'a fait vivre un enfer, et je ne supporte pas l'idée qu'il s'en sorte encore aussi bien. Il a été condamné et je souhaite vraiment qu'il me paye ce qu'il me doit, même si cela fait 9 ans que j'attends.

J'espère que vous aurez de judicieux conseils à me donner, et d'avance un grand merci.
Bon week-end!

Par **domi**, le **07/02/2009** à **10:35**

bonjour , si votre ex ami a été condamné , je suppose que vous êtes en possession d'un jugement .Vous allez donc chez un huissier avec ce jugement afin de faire une sasive sur salaire ! Domi

Par **bulle74**, le **07/02/2009** à **10:38**

D'après les renseignements d'un ami gendarme, il est sans emploi. De plus il a déménagé, j'ai juste la certitude de l'adresse de ses parents.
Puis je écrire chez eux?

Par **bulle74**, le **07/02/2009** à **10:39**

et.....Merci de votre réponse !!!

Par **domi**, le **07/02/2009** à **10:39**

Non n'écrivez pas ! laissez faire un huissier de justice !! Domi

Par **bulle74**, le **07/02/2009** à **10:52**

Donc, je dois contacter un huissier, qui lui, pourra calculer les frais de retard et faire appliquer le jugement? mais sans l'adresse du concerné, je donne l'adresse des parents?

Par **domi**, le **07/02/2009** à **10:53**

vous donnez le maximum d'infos et vous le charger de l'affaire , les frais d'huissier étant à la charge du débiteur! Domi

Par **bulle74**, le **07/02/2009** à **10:59**

Merci, dernière question, je vis maintenant en haute Savoie et mon ex , toujours sur Paris. (enfin j'imagine) Dois je faire appel à un huissier ici ou à Paris?

Par **domi**, le **07/02/2009** à **11:01**

oups ! bonne question ! lol

voyez je pense un huissier de votre département qui vous renseignera et éventuellement transmettra à un confrère si nécessaire . Domi

Par **bulle74**, le **07/02/2009** à **11:03**

Merci de toutes vos réponses, je vais m'orienter comme ça.
Bon week-end! Eva.